

**BUDGET PRINCIPAL
DBM N°1**

Intervention de **Magali CONESA**,
Conseillère municipale - Groupe "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement"

Nous souhaitons nous arrêter sur un point de cette DBM n° 1.

Les dépenses d'Investissement de **crédits nécessaires aux travaux de périls dans le cadre de la substitution des propriétaires privés défaillants** représentent un total de 36 356 €.

Cela pose la question, déjà récurrente, de **l'entretien des bâtiments communaux**.

En effet, si l'on constate beaucoup de travaux de périls pour des propriétés privées, qu'en est-il des risques liés **au mauvais état ou au défaut d'entretien de nos bâtiments communaux ?**

Il est impératif de **flécher des crédits relatifs à la remise en état de nos bâtiments communaux** dont l'état actuel soulève à minima des interrogations et suscite parfois des inquiétudes, comme, par exemple, le site de l'ancien Lycée de Croisset qui accueille **les Archives municipales, les locaux des syndicats** et plusieurs services municipaux à la population.

Il est urgent de créer des provisions pour répondre aux risques qui découlent de cette dégradation déjà constatée.

Je rappelle que dans son Rapport, la Chambre Régionale des Comptes observe que **le rythme apparent de renouvellement des immobilisations exprimé en années est très supérieur au seuil indicatif de 30 ans** et que **le degré de vétusté est en constante augmentation depuis 2015**.

Elle rejoint ainsi les observations que nous avons faites chaque année lors des votes des Budgets Primitifs.

En bref, **la situation de notre bâti communal doit impérativement être une priorité** en termes de dépenses de Fonctionnement.

En cohérence avec le vote de notre groupe lors de l'examen du Budget Primitif 2023, nous voterons contre cette DBM.